Grand Paris Aménagement
Département Achats et Marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

BACL_Travaux d'aménagement paysager, VRD et éclairage pour la 3ème phase de la Séquence 1 des espaces publics de la ZAC du Bas-Clichy, à Clichy-sous-Bois (93)

Règlement de la consultation (RC)

Document commun aux 3 lots

Consultation n°	24-34876
Date limite de remise des plis	04/01/2025 à 12h00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Grand Paris Aménagement
Représentant : Stéphan de Faÿ Monsieur le Directeur Général
Adresse : Grand Paris Aménagement
CS 10052
11 rue de Cambrai
Paris Cedex 19
75945
Téléphone : 01 40 04 66 00
Courriel : serviceachats@grandparisamenagement.fr
SIRET : 64203694100036
Site internet : https://www.grandparisamenagement.fr/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'aménagement paysager, VRD et éclairage pour la 3ème phase de la Séquence 1 des espaces publics de la ZAC du Bas-Clichy, à Clichy-sous-Bois (93).**

La 3ème phase d'aménagement de cette séquence 1 a notamment pour objet la desserte réseaux des 4 lots relatif à la Séquence 1 de la ZAC (lots Balzac 1 et 2 ainsi que Pelouse Sud 1 et 2), l'aménagement des seuils de ces lots adressés sur l'allée Maurice Audin et l'avenue de l'Avenir ; ainsi que l'aménagement des grands espaces publics fonctionnels et paysagers que sont la Grande Pelouse, le parking de la Mairie attenant, et le bois de la Lorette.

Les travaux se situent sur 4 secteurs d'intervention :
▪ La Grande Pelouse et le parking de la Mairie, encadrés par les allées Salvador Allende, Maurice Audin et Fernand Lindet ;
▪ Le long des lots Balzac 1&2, trottoirs allée Maurice Audin et avenue de l'Avenir à l'ouest du tramway ;
▪ Le long des lots Pelouse Sud 1&2, trottoirs allée Audin et avenue de l'Avenir à l'est du tramway ;
▪ Le Bois de la Lorette.

La consistance des travaux est décrite dans les CCTP.

Code CPV	Libellé CPV
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
45233293-9	Installation de mobilier urbain
45112723-9	Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux
45112500-0	Travaux de terrassement
45233161-5	Travaux de construction de chemins piétonniers
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées
45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
45232454-9	Travaux de construction de bassins d'eaux pluviales
45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux d'aménagement paysager, VRD et éclairage pour la 3ème phase de la Séquence 1 des espaces publics de la ZAC du Bas-Clichy, à Clichy-sous-Bois (93)
Acheteur	Grand Paris Aménagement
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	3 lots
Lieu d'exécution	ZAC du Bas-Clichy, à Clichy-sous-Bois (93)
Délai	49 mois
Développement durable	Clause sociale
Pénalités de retard	P = V x R / 3000
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet
Lot n°1	Aménagement paysager
PSE 1	*Clôture treillis soudé avec poteaux bois*
PSE 2	*Lice basse bois avec lices horizontales acier*
Lot n°2	VRD
PSE	*Revêtement anti-bruit devant le magasin ALDI*
Lot n°3	Electricité - Eclairage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- PE 01 - RC commun au 3 lots ;
- PE 02 - Acte d'engagement propre à chaque lot et son annexe ;
- PE 03 - CCAP commun aux 3 lots ;
- PE 04.0 CCTP 0 commun aux 3 lots et ses annexes :
- PE 04.1 - CCTP lot n°1 – PAYSAGE et ses annexes ;
- PE 04.2 - CCTP lot n°2 – VRD, son additif et ses annexes ;
- PE 04.3 - CCTP lot n°3 – ELECTRICITE, ECLAIRAGE et ses annexes ;

- PE 05 - Annexes techniques générales (A1 à A8)
- PE 06 - DPGF propre à chaque lot (06.1 à 06.3)
- PE 07 - Plan général de coordination (P.G.C.)
- PE 08 - Planning prévisionnel Travaux
- PE 09 - Carnet de phasage des travaux d'aménagement
- PE 10 - Règlement de chantier à faibles nuisances
- PE 11 - Carnet de phasage OPCIC
- PE 12 - Tableau de synthèse des Déchets
- PG - Pièces graphiques (100 à 300)
- Sous-détails des prix

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite de site obligatoire :**

La visite de site est obligatoire.
Pour cela, les candidats doivent effectuer une prise de rendez-vous dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :
Anne Kern à l'adresse mail suivante : anna.kern@grandparisamenagement.fr
Lorène CHIRON à l'adresse mail suivante : lorene.chiron@grandparisamenagement.fr
- Dates et horaires :
-vendredi 6 décembre – entre 10h00 et 13h
- jeudi 12 décembre – entre 11h et 17h
- Lieu du rendez-vous :
Parking de la Mairie de Clichy-sous-Bois

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur. Cette attestation de visite, signée par les deux parties, doit obligatoirement être remis par le candidat à l'appui de son offre.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres initiale ou négociée le cas échéant.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements. En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats des lots 2 et 3 sont autorisées**.

Le cas échéant les candidats devront remettre deux offres, une offre de base et une offre variante.
Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée. Les variantes autorisées sont spécifiées à l'article 1.4.3 VARIANTES TECHNIQUES du CCTP lot 0 – Généralités.

Les **variantes à l'initiative des candidats du lot 1 ne sont pas autorisées**.

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Des **prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont exigées par l'acheteur pour les candidats des lots n°1 et 2**, dans les conditions suivantes :

PSE	Descriptif
Lot n°1 (Aménagement paysager) - PSE 1	Clôture treillis soudé avec poteaux bois
Lot n°1 (Aménagement paysager) - PSE 2	Lice basse bois avec lices horizontales acier
Lot n°2 (VRD) - PSE	Revêtement anti-bruit devant le magasin ALDI

Les PSE doivent obligatoirement être chiffrées par les candidats des lots concernés.

Pour les candidats du lot n°3 aucune PSE est exigées par l'acheteur.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Pouvoir	*Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).*

Document	Descriptif
	Lot n°1 : Niveau de qualification à justifier ou équivalent et/ou références équivalentes (ces qualifications sont cumulatives) : • *Aire de jeux et ouvrages acier important :* - *Qualibat : 2112 Maçonnerie et béton armé – technicité confirmé FNTP* - *FNTP : 1131 Ouvrages béton (béton armé) - technicité courante* *122 Ouvrages métalliques - technicité courante* *2321 Travaux de terrassements courants en milieu urbain* *242 Micropieux* - *Qualipaysage : Aires de jeux, aménagement d'aires ludiques et sportives - confirmé* • *Mobilier, petite serrurerie et menuiserie sur-mesure* - *Qualipaysage :* *Aménagements paysagers – spécialisé* *Chaine de contrôle (CoC) certifiée FSC* - *FNTP : 122 Ouvrages métalliques - technicité courante* *131 Ouvrages bois - technicité courante* *243 Fondations spéciales technicité courante* - *Qualibat* *2312 Charpente et structure bois - technicité confirmé* *4411 Serrurerie / métallerie – technicité confirmé* *4412 Métallerie - technicité confirmée* • *Sols et plantations* - *Qualipaysage :* *Aménagements paysagers – spécialisé* *Génie écologique* • *Gestion et entretien Qualipaysage* *Entretien d'aménagements paysagers* *Élagage* *Fauchage* ***Lot n°2 : Qualifications FNTP ou équivalentes et/ou références équivalentes de moins de 5 ans : (ces qualifications sont cumulatives)*** *- 232 – Travaux de terrassement courant* *- 234 - Couches de forme en matériaux granulaires* *- 341 – Assises de chaussées (chaussée urbaine)* *- 342 – Revêtements en matériaux enrobés (chaussée urbaine)* *- 346 – Pose de bordures et caniveaux* *- 5118 – Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression Ø< 300 mm* *- 5142 – Assainissement "Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé"* *- 5162 - Pose de canalisations gravitaires de toutes sections* *- 5221 et 5222 - Réhabilitation des canalisations sans tranchée, Canalisations sans pression DN ≤ 1000mm ou équivalent* *- 5241 - Réhabilitation de branchements sans tranchée, rénovation sur canalisations sans pression* *- 681 – Pose de fourreaux* *- 743 - Travaux de rectification, régularisation et curage de cours d'eau et fossés* *- 764 – Détection et géo référencement d'ouvrages* *- Attestation AIPR* *- habilitation COFRAC pour les essais de réception des réseaux d'assainissement (ITV, étanchéité, compactage)* ***Lot n°3 : Niveau de qualification à justifier ou équivalent et/ou références équivalentes (ces qualifications sont cumulatives) :*** *- 613 – Réseaux aériens électriques / BT inférieure à 1kV* *- 6413 – Réseaux souterrains électriques basse tension en zone urbaine* *- 6414 - Installations de bornes de recharge pour véhicules électriques* *- 651 – Travaux neufs éclairage public* *- 652 – Maintenance éclairage public* *- 764 – Détection et géo référencement d'ouvrages* *- TN3 Travaux Neufs - indice 3 (26 à 50 foyers lumineux par chantier)*

Document	Descriptif
	- ME2 / BT-S / BRT 2 *- Attestation AIPR*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Un acte d'engagement complété (pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne)*
Attestation de visite	*Attestation de visite de site complétée et signée (pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne)*
Annexe insertion sociale	*Une annexe insertion sociale complétée (pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne)*
DPGF	*Une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complétée (pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne)*
Sous détail des prix	*Un sous détail des prix complété (pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne)*
Mémoire technique	*Mémoire technique (pour chaque lot pour lequel le candidat soumissionne), de 25 pages maximums par lot A4 recto verso police 10 minimum, hors annexes éventuelles (CV, organigramme de chantier, planning, carnet de phasage, reportage photos, etc.)*
Calendrier prévisionnel d'exécution	*Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux conformément au délai d'exécution indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement*
Pièces contractuelles environnementales	*Le Règlement de chantier à faibles nuisances (document contractuel à parapher et signer avec mention « bon pour accord »)*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Grand Paris Aménagement DJF-DAM - Département des achats et des marchés

11 rue de Cambrai - Bâtiment 033
75945 PARIS Cedex 19

Pli pour la consultation : BACL_Travaux d'aménagement paysager, VRD et éclairage pour la 3ème phase de la Séquence 1 des espaces publics de la ZAC du Bas-Clichy, à Clichy-sous-Bois (93) - 3 lots

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique. En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants.
Il est précisé que les critères de jugement des offres sont identiques pour tous les lots.

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Analysé au regard du montant total HT indiqué dans la DPGF transmis par le candidat
2. Valeur technique (40 %)	Analysé au regard du mémoire technique de 25 pages maximums par lot A4 recto verso police 10 minimum (hors annexes éventuelles : CV, organigramme de chantier, planning, carnet de phasage, reportage photos, etc) détaillant les éléments suivants : • **Pertinence de la prise en compte du contexte du projet et des contraintes du site** (5%). *Pour ce critère, le candidat pourra également annexer un reportage photographique répertoriant les contraintes du site ainsi qu'un plan de circulation et un carnet de phasage*. • **Pertinence et qualité du mode opératoire proposé pour la réalisation des travaux** (10%). *Pour ce critère, le candidat décrira sa méthodologie et ses procédés d'exécution détaillés des différents postes du marché. En particulier le candidat décrira sa « Méthodologie de réalisation des dispositifs d'assainissement alternatif ». Le candidat pourra également annexer des méthodes de dimensionnement, des fiches techniques sur les caniveaux, murets de biefs, chemins de l'eau, matériaux pour structure stockante*. *Pour ce critère, le candidat décrira également sa méthodologie en matière de qualité et respect environnemental : protection de la végétation existante et préservation de la biodiversité, recyclage des matériaux, gestion des terre et déchets politique de développement durable, démarche bas carbone, prise en compte de l'impact environnemental dans les techniques d'exécution. L'entreprise fournira une première version du SOGED et de son Plan de Management Environnemental.* • **Cohérence du planning et de l'optimisation des délais** (15%) *Pour ce critère, le candidat devra également annexer un planning détaillé de l'opération*. • **Pertinence et qualité de l'organisation des équipes intervenant sur le chantier ainsi que sur la qualité des moyens humains mis à disposition** (5%). *Pour ce critère, le candidat désignera notamment un référent environnement et déchets* • **Cohérences des principales fournitures et matériaux** (5%) *Pour ce critère, le candidat précisera la nature et provenance des fournitures, végétaux et matériaux*

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tous moyens. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Numéro unique d'identification (ou	Numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux

Document	Descriptif
KBIS)	informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique ou, s'il est étranger, document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Une attestation d'assurance décennale et de responsabilité civile professionnelle
Liste des salariés étrangers	La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en application de l'article D8254-2 du code du travail
Un pouvoir de signature	Un pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.gouv.fr/.** La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine Puig
Montreuil
93558 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr
Télécopie : 01 49 20 20 99
Site internet : montreuil.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données

à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ServiceAchats@grandparisamenagement.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021